

Fiche D4 : ENSEIGNANT(E) DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISME (UEMA)

<p>CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<p>Instruction interministérielle n° DGCS / SD3B / DGOS / SDR4 / DGESCO / CNSA / 2014 / 52 du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme 2013-2017 (BO 17 du 24 avril 2014).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poste ouvert aux enseignants du premier degré, titulaires du CAPPEI ou du CAPA-SH (option D de préférence). • 27 heures hebdomadaires de service comprenant 24 heures d'enseignement et 3 heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire. <p>Le/la professeur(e) des écoles travaillera sous l'autorité hiérarchique de l'IEN-ASH et sous l'autorité fonctionnelle du (de la) directeur(trice) de l'IME ou ITEP et de l'IEN de la circonscription.</p>
<p>FONCTIONS ET ACTIVITÉS</p>	<p>Développer un enseignement expert, spécifiquement adapté aux troubles du spectre autistique (TSA) et aux besoins de chaque élève.</p> <p>Piloter le projet de l'UEMA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer au quotidien le fonctionnement de l'unité d'enseignement (organisation, matériel, répartition du budget, tâches administratives, réunions hebdomadaires de synthèse avec les différents professionnels (éducateur spécialisé, AES...)); • Partager et construire avec les professionnels l'équipe pluridisciplinaire des outils communs au service de la scolarisation des élèves; • Transmettre des informations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un enfant ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors temps scolaire; • Favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS; • Organiser en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire l'emploi du temps et assurer la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'UE, dans le cadre fixé par les PPS. <p>Contribuer au Projet Personnalisé de Scolarisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser avec les partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets des élèves; • Entretien le lien avec l'enseignant(e) référent(e) et le/la coordinateur(trice) de projet et participer aux ESS; • Être l'interlocuteur(trice) de première intention des parents en ce qui concerne le cadre de travail proposé à leur enfant. <p>Être personne ressource école inclusive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire; • Contribuer à l'information de l'ensemble des acteurs de l'école sur le fonctionnement de l'UEMA (conseil d'école...).
<p>COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAPPEI • Connaissance du système éducatif et de l'ASH. • Connaissance du fonctionnement de la MDA • Connaître le fonctionnement des champs médico-sociaux. • Avoir le sens de la communication. • Être disponible. • Avoir un sens de l'organisation et de la planification.
<p>REGIME INDEMNITAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • n°408 : Indemnité de fonctions particulières (si détention du CAPPEI ou équivalent) 73.90€/mois • n°1914 : Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) 212.50€/mois • n°1994 : Indemnité d'enseignement en SEGPA (établissement spécialisé) 147.08€/mois